

BULLETIN MENSUEL DE L'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE ET DES CLIENTS DES SERVICES PUBLICS

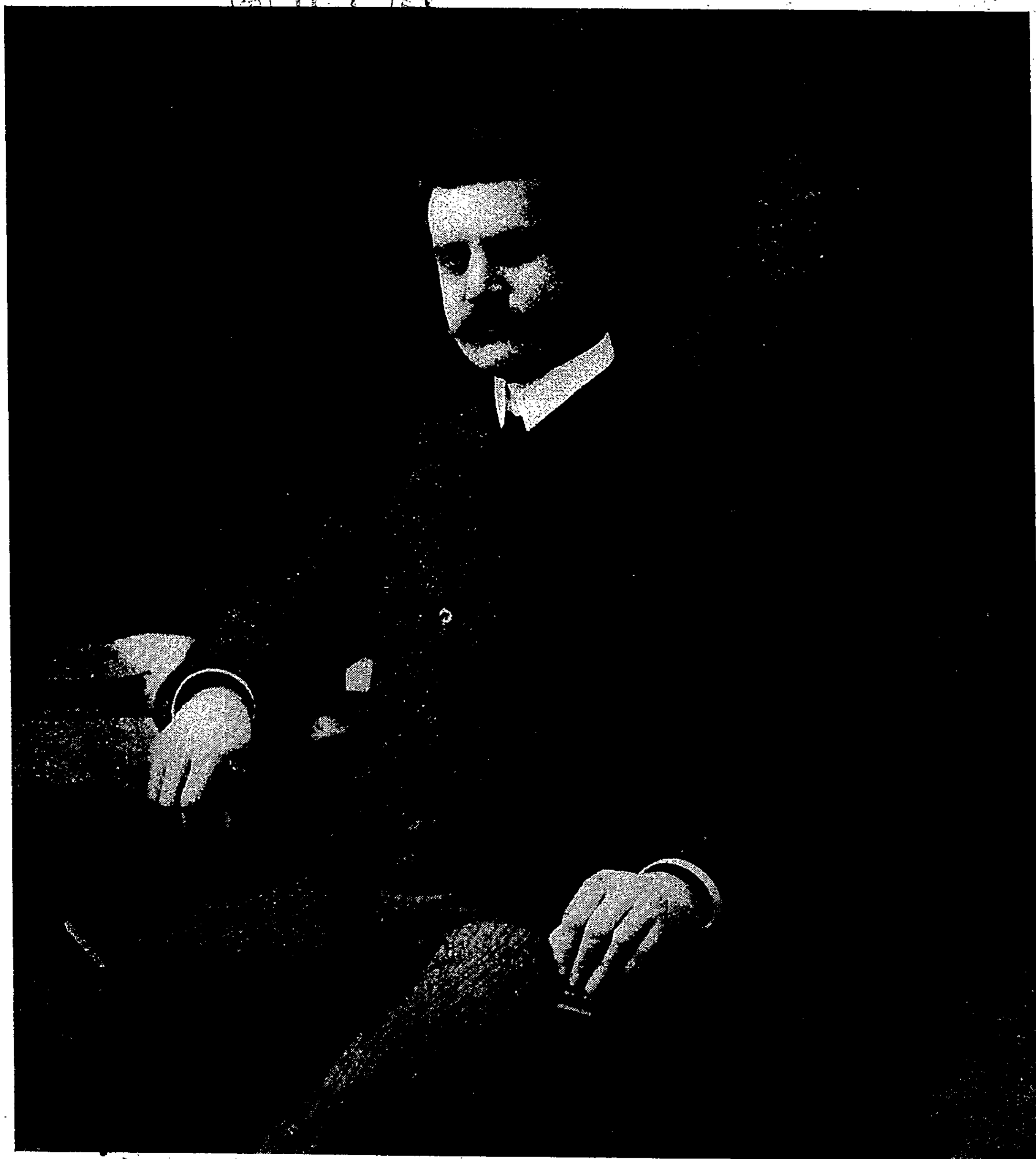


Photo Pirou

MARQUIS DE MONTEBELLO

Président de l'Association des Abonnés au Téléphone, Membre du Comité consultatif des P. T. T.
Président de la Commission des Téléphones

ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE

ET DES CLIENTS DES SERVICES PUBLICS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis de Montebello, Membre du Comité consultatif des P. T. T., 12, rue de Prony. Tél. 513-31.

Vice-Président : M. E. Archdeacon ✱, 77, rue de Prony. Tél. 511-22.

Trésorier : M. Edmond Jean, Industriel, 62, rue Condorcet. Tél. 149-35.

Secrétaire : M. le Vicomte de Douville Maillefeu, 109, Avenue Henri-Martin, Tél. 634-76.

Membres : M. P. Créténier O. ✱, Négociant-Commissionnaire, 21, rue de Paradis. Téléphone 258-87.

M. Lauzanne Architecte ✱, 26, rue de Turin, Tél. 211-38.

M. Munier ✱, Industriel, 38, rue Perronnet, Neuilly-sur-Seine, Tél. 535.

M. Lahure, éditeur O. ✱, 9, rue de Fleurus, Tél. 704-44.

M. J. Perrigot Ingénieur, 5 bis, rue de Berri, Tél. 232-17.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque, Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne, Tél. 512-11.

Membres : M. Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} Instance, 17, r. de l'Université. Tél. 728-74.

M. Rodanet, Avocat à la Cour, 14, rue de Berlin. 14. Tél. 254-61.

M. Rougeot, Avoué à la Cour d'Appel, 368, rue Saint-Honoré. Tél. 292-50.

M. L. Schmell, Avocat à la Cour, 35, rue de Ponthieu. Tél. 584-46.

M. Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 743-64.

M. Tollu, Notaire, rue Saint-Lazare. Téléphone 254-32.

M. Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

Huissier : M. Perrin, 5, Faubourg St-Honoré, Tél. 258-14.

INGÉNIEUR-CONSEIL : M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres

EXTRAIT DE LA LISTE DE NOS MEMBRES

Chouanard — Pingault — Bellanger-Poiret — Bélin frères — Ducellier — Bechoff, David et C^{ie} — Magasins du Gagne-Petit — Chouet (Maison du Dr Pierre) — Codechèvre (Bière Fanta) — A. Clément (Automobiles) — Société des Automobiles Peugeot — Georges Richard (Automobiles) — Amieux frères (Nantes) — Marquis de Beauchamp — Cossé, Lotz et C^{ie} (Nantes) — Casino de Vichy — Rumpelmayer — Marquis de Ségur — Société des Agriculteurs de France — Touring-Club de France — Duchesse d'Uzès — Vilmorin, Andrieux et C^{ie} — Forges et Chantiers de la Méditerranée — Fresne et C^{ie} — Gauthier-Villars (Editeur) — Guérin-Boutron (Chocolatier) — Hôtel Moderne — Banque de Mulhouse — Banque Suisse et Française — Jamet et Buffereau — Félix Juven (Editeur) — Baron de Zuylen — Duc de Rohan, Député — Marquis de la Ferronnays, Député — Marquis d'Aramon — A. Michelin (Pneumatiques) — Pleyel-Wolff, Lyon et C^{ie} (Pianos) — Martin-Gobert (à Réaumur) — Félix Potin — Julien Damoy, etc.

Le total des Membres de l'Association a atteint 8400.

DEMANDE D'ADMISSION

M

Profession

Téléphone

Adresse

demande son admission à l'Association des Abonnés au Téléphone et s'engage à verser la cotisation de 5 francs par an.

Signature ;

L'Adhésion à l'Association donne droit à la réception mensuelle du Bulletin et à tous les Services de l'Association.

Adresser ce Bulletin à l'Association des Abonnés au Téléphone, 47, Rue des Mathurins, PARIS.

INTRODUCTION

Voilà huit ans que quelques usagers du téléphone, répondant à mon appel, ont fondé l'Association des Abonnés au Téléphone, pour l'amélioration et le développement de cet important service public.

Tout le monde trouva l'initiative originale, puisque l'Association compta bientôt plus de huit mille membres.

Quant à l'Administration, elle cacha son inquiétude sous les apparences du dédain, comptant, derrière le rempart de son inertie, avoir encore une fois le dernier mot.

C'était l'époque où un haut fonctionnaire des téléphones me disait avec un sourire sceptique : « Vous y croyez, vous, Monsieur, à l'avenir des Téléphones ? »

Car l'Administration ignorait ou ne voulait pas savoir que la jeune Amérique avait déjà donné au téléphone un développement prodigieux, le considérant à juste titre comme un auxiliaire indispensable dans la vie moderne. Elle ignorait qu'aux Etats-Unis on comptait plusieurs millions de téléphones et qu'une seule grande ville avait plus de postes téléphoniques que dans la France entière. Elle ignorait que le budget des Compagnies de téléphones américaines se chiffrait par milliards et que l'outillage téléphonique de New-York avait été refait trois fois, de fond en comble, en quinze ans.

Elle ignorait la batterie centrale qui avait déjà révolutionné le téléphone.

L'Administration ignorait encore que la vieille Europe suivait aussi le progrès, que l'Angleterre et l'Allemagne avaient considérablement développé leurs réseaux téléphoniques et transformé leur matériel, que dans des petits pays comme la Suisse et le Danemark, il y avait, proportionnellement au nombre des habitants, cinq et six fois plus de téléphones qu'en France.

L'Administration ignorait même, elle ignorait surtout, qu'au point de vue téléphonique, la France était à la queue des nations, la risée du monde civilisé.

Encouragé par le public et par la presse, nous ne nous sommes pas laissé rebuter par les premières difficultés.

Nous avons d'abord inspiré à l'Administration le respect de ses clients. Nous l'avons amenée peu à peu à étudier nos propositions, et même à les discuter, à envisager sans trop d'effroi les réformes nécessaires et à accueillir avec bonne volonté nos réclamations.

Ainsi, à l'hostilité première ont succédé des rapports courtois et le désir mutuel de travailler au progrès téléphonique.

Mais pour exercer une action plus efficace, il fallait que notre association pût débattre officiellement les intérêts des abonnés au téléphone, qu'elle participât à l'étude de toutes les réformes téléphoniques, qu'elle coopérât en quelque sorte aux décisions à prendre pour l'amélioration et le développement des services téléphoniques.

Après de longues années d'efforts, nous avons obtenu satisfaction. MM. Dumont et Chaumel, les seuls ministres qui se soient intéressés au téléphone, ont créé le Comité consultatif des Postes, Télégraphes et Téléphones, où le public est largement et éminemment représenté et où ses intérêts peuvent être défendus contradictoirement avec l'Administration, en présence du ministre.

Il nous manquait encore le moyen d'intéresser le public à notre campagne, car notre Bulletin n'était tiré qu'à quelques milliers d'exemplaires.

Grâce au concours de MM. A. Walon, les grands imprimeurs de St-Etienne, cette lacune va être comblée. Notre Bulletin sera adressé périodiquement à tous les abonnés au téléphone de France et on le trouvera bientôt dans toutes les mains.

Il reste à mettre la France au même rang que les Etats-Unis, ou, si l'on veut être moins ambitieux, au même rang que la Suisse, la Suède ou le Danemark. Est-ce trop exiger ? Il faut que d'ici dix ans il y ait en France deux à trois millions de postes téléphoniques, au lieu de deux cent mille.

Il faut que dans les grandes villes le téléphone soit dans toutes les maisons, chez tous les commerçants, dans toutes les chambres d'hôtels, dans tous les appartements d'un loyer supérieur à mille francs. Il faut que le téléphone soit établi dans les plus petites communes de France, dans toutes les gares et même sur certaines voies publiques. Il faut en un mot que le téléphone fonctionne à la satisfaction de tous, et soit à la portée de tous.

Pour atteindre ce but il ne suffit pas de la bonne volonté d'un ministre ; il faut, si les téléphones restent entre les mains de l'Etat, réorganiser l'Administration sur des bases industrielles. Il faut l'autonomie administrative et financière. Il faut encore un plan d'ensemble et au moins cent millions de crédit pour commencer. Enfin, il faut abaisser certains tarifs pour vulgariser le téléphone.

On voit que si la tâche est lourde, le but est magnifique et que lorsque nous l'aurons atteint, c'est à plusieurs millions d'exemplaires que sera tiré notre Bulletin.

MAR UTS DE MONTEBELL .

ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE

ET DES CLIENTS DES SERVICES PUBLICS

Son But — Son Œuvre

L'Association des Abonnés au Téléphone, fondée en 1904, a pour objet l'amélioration des services téléphoniques.

L'Association a obligé l'Administration des téléphones à *compter avec le public*. Depuis sa fondation, toutes les mesures vexatoires dont usait l'Administration vis-à-vis des abonnés ont été suspendues. L'Association a obtenu la *réforme du Règlement* imposé aux abonnés et la suppression des clauses les plus draconiennes, notamment la réglementation de la suspension d'office des communications, la réduction à sept jours (au lieu de quinze) de la durée d'interruption de service qui donne lieu à dégrèvement, etc.

L'Association a poursuivi la réforme du personnel, qui est actuellement mieux recruté et qui est instruit à l'*Ecole des téléphonistes* dont nous avons obtenu la création.

Au point de vue du matériel, c'est la vigoureuse campagne menée par l'Association qui a décidé l'adoption de la *Batterie Centrale*. C'est à l'Association également qu'on doit la *création de nouveaux bureaux* et la pose de *nouveaux multiples*, ainsi que l'organisation de *lignes auxiliaires nouvelles*.

L'Association a transmis à l'Administration plusieurs milliers de réclamations diverses et par son intervention effective a obtenu satisfaction pour un grand nombre d'entre elles.

La Commission judiciaire de l'Association a étudié le *côté juridique des questions téléphoniques*. Le rapport de M^e Henri Talamon, son président, avocat à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat, a servi de base à la réforme du règlement.

L'Association est entrée en relations avec le Parlement. Elle a défendu son programme et les intérêts des abonnés auprès de tous les Ministres et Sous-Secrétaires d'Etat des Postes. Plusieurs interpellations ont eu lieu sur son

initiative. Plusieurs pétitions ont été déposées à la Chambre par ses soins. L'Association a, enfin, toujours entretenu de nombreux et excellents rapports avec la presse de tous les partis, qui ne lui a jamais marchandé son concours.

C'est ainsi que l'Association a soulevé et discuté toutes les questions qui touchent à la téléphonie. Les réformes nécessaires que l'Administration a effectuées, aussi bien que les projets qu'elle vient de formuler ont été proposés et préparés par l'Association.

Citons, notamment, parmi les dernières décisions en cours d'exécution, l'adoption (enfin) de la batterie centrale *intégrale* (suppression totale des piles chez l'abonné); l'*unification des appareils des abonnés*, l'organisation et le développement de l'*interurbain* et la construction de *trois nouveaux bureaux*.

Enfin, sur les instances de l'Association, a été constitué par décret, en juin 1911, un *Comité consultatif des P. T. T.*, dans lequel le public est représenté par des membres des groupements commerciaux, industriels et financiers et notamment par le président de l'Association des Abonnés au Téléphone, qui, en qualité de président de la Commission des Téléphones, a déjà fait adopter nombre de propositions intéressantes par le Comité.

C'est à la suite de ces vigoureuses campagnes que l'on semble, en haut lieu, reconnaître la nécessité de donner au téléphone l'*autonomie administrative*, ou tout au moins l'*indépendance financière* qu'exige son caractère de grande industrie et de dresser en même temps un *plan d'ensemble* pour l'amélioration et le développement de tous les réseaux. En outre, l'Administration a accepté le principe de l'*abaissement des tarifs* actuels par l'adoption du tarif à conversation taxée, qui mettra le téléphone à la portée de tous.

Avantages directs offerts aux Membres de l'Association

Outre l'avantage de coopérer à l'amélioration et au développement d'un grand service public, l'Association offre à ses membres les avantages particuliers suivants :

- 1^o Elle distribue gratuitement à ses membres son bulletin mensuel et ses brochures de propagande ;
- 2^o Elle obtient des constructeurs des réductions appréciables sur le prix des appareils et fournitures ;
- 3^o Elle renseigne et conseille sur toutes les questions postales, téléphoniques et télégraphiques ;
- 4^o Elle vérifie et discute les états de frais ou autres comptes établis par l'Administration ;
- 5^o Enfin elle reçoit et transmet les réclamations justifiées des abonnés, les appuie auprès de l'Administration compétente et y fait donner bonne suite.

L'Association est reconnue en effet par l'Administration comme déléguée des abonnés et qualifiée parfaitement pour présenter leurs réclamations individuelles.

Les abonnés ont donc tout intérêt en cas de renseignements ou de réclamations à passer toujours par l'intermédiaire de l'Association.

(Adhésion 5 francs par an, voir demande d'admission page 2)

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE

Sommaire du Numéro d'Octobre

Les Postes des Abonnés (Marquis de Montebello). — La Publicité dans l'Annuaire (F. Barrand). — Comité consultatif des P. T. T. — Un Ministre des Postes Le Programme de M. Chaumet. — Le Nouveau Gutenberg (Jacques Maroy). — Le Téléphone sur les Routes. — Le Téléphone dans les Gares. — Permanence du Service Téléphonique (Maurice La Bruyère). — Statistiques Téléphoniques Mondiales au 1^{er} Janvier 1912. Progrès faits en 1911. — On Réclame.

LES POSTES DES ABONNÉS

**150 Types différents. — Un Retard de 10 Ans. —
Quand aurons-nous le poste adopté par l'Administration ?
— Que deviendront nos Anciens Appareils ?**

La question des appareils téléphoniques aux postes des abonnés a été soulevée depuis bien longtemps; elle est des plus importantes; elle intéresse à la fois le public, l'Administration et les constructeurs; de sa solution dépend en grande partie la bonne marche des téléphones.

Il importe que ces appareils soient autant que possible d'un type uniforme au moins pour les parties essentielles, qu'ils soient également de très bonne qualité, sinon les communications seront défectueuses, non seulement au préjudice du propriétaire de l'appareil imparfait, mais au préjudice encore de tous ses correspondants; de telle sorte qu'il suffit qu'une partie seulement des appareils fonctionne mal pour que le service tout entier laisse à désirer.

Il faut en outre que ces appareils puissent être économiquement entretenus et facilement réparés, sous peine de grever l'exploitation de très gros frais.

Enfin il est nécessaire que soit déterminé par qui ces appareils devront être fabriqués et suivant quel type, par qui ils doivent être fournis aux abonnés et à quelles conditions.

D'abord l'Anarchie

Au début de son exploitation, l'Administration des téléphones s'est malheureusement désintéressée des transmetteurs des abonnés, ce fut le régime de l'extrême liberté ou plutôt de l'anarchie dont nous souffrons encore aujourd'hui.

Tous les constructeurs fabriquaient et vendaient des appareils; plus de 150 types furent agréés, les abonnés n'eurent que l'embarras du choix.

Entre tous ces appareils il y avait, il est vrai, un point commun: ils étaient tous alimentés électriquement par les encombrantes, défectueuses et coûteuses piles locales.

Aussi, lorsqu'en 1905 l'Administration se

décida enfin à adopter pour le réseau de Paris la batterie centrale que l'Association des abonnés réclamait depuis sa fondation, et qui fonctionnait depuis 10 ans déjà aux Etats-Unis, on crut que, se conformant à la pratique générale et au bon sens, elle allait appliquer cette batterie centrale à tout le système, centraliser les sources électriques, supprimer les piles locales et réglementer enfin les appareils transmetteurs des abonnés.

Une Batterie Centrale décentralisée

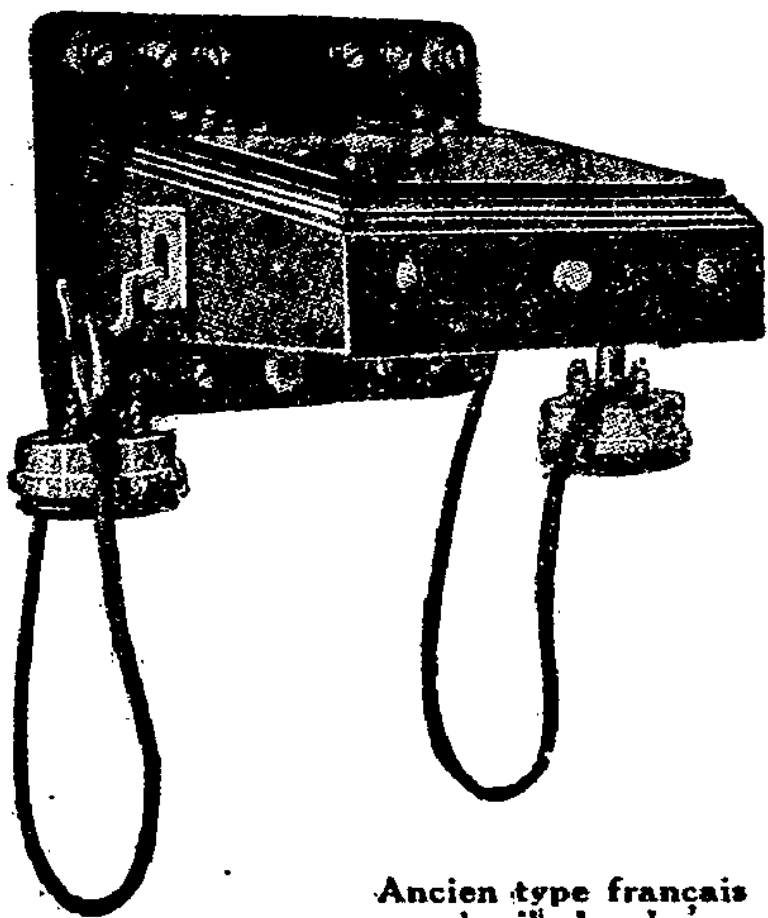
Or, il n'en fut rien. Rougissant de copier servilement les Américains, nos ingénieurs inventèrent une monstruosité scientifique: la batterie centrale décentralisée. On limita la batterie centrale à l'appel et à la fin de conversation et on continua à se désintéresser des transmetteurs des abonnés.

L'Association des Abonnés protesta vivement et commença une campagne qu'elle poursuit encore aujourd'hui pour obtenir la batterie centrale intégrale, la suppression radicale des piles locales et l'unification des transmetteurs des abonnés. A cette époque, les circonstances étaient favorables pour une réforme qui apparaît maintenant particulièrement délicate. En effet, en prenant une décision dès l'année 1905, l'Administration pouvait mettre à profit le délai de deux ou trois ans nécessaire pour la transformation des multiples à batterie centrale; elle pouvait procéder sûrement à toutes les études, à toutes les expériences préalables et préparer sans à-coups le nouveau régime.

Un Retard de plusieurs années

Au pis aller, l'Administration pouvait agréer des appareils transmetteurs à batterie centrale que les constructeurs auraient proposés aux nouv

anciens. Si cette mesure avait été adoptée, plus de 10.000 postes d'abonnés du réseau de Paris seraient aujourd'hui équipés en batterie centrale. Mais une mesure radicale eût été bien préférable : du moment que la batterie centrale était appliquée à tout le réseau de Paris, l'Administration devait, à ses frais, doter tous les abonnés de transmetteurs à batterie centrale. Il en eût coûté 4 à 5 millions ; mais cette dépense eût été rapidement compensée par les économies annuelles réalisées par la suppression des piles primaires.



Ancien type français
à pile locale

Malheureusement l'Administration a préféré maintenir le *statu quo*, retardant ainsi délibérément de plusieurs années la solution nécessaire. En sorte que les abonnés ont pu continuer à acheter des appareils quelquefois préhistoriques et détestables parmi les 150 anciens types agréés par l'Etat, mais qu'il leur était absolument interdit de se munir d'un appareil moderne à batterie centrale, par exemple du type employé à plusieurs millions d'exemplaires sur les réseaux américains... Pourquoi ? C'est que l'Administration ne voulait pas admettre sur ses réseaux un appareil transmetteur qui ne fût pas sorti tout équipé du cerveau d'un de ses ingénieurs ou d'un de ses employés.



Type américain à batterie centrale intégrale.

C'est que l'Administration voulait mettre au monde un appareil absolument nouveau et qu'il fallût plusieurs années pour mettre au point ce chef-d'œuvre qui aurait fait l'objet d'un nouveau monopole : le monopole de l'invention, de la fabrication et de la vente des appareils téléphoniques.

L'Association réclame un Concours

On conçoit que, dès que ces intentions parurent, l'Association des Abonnés ne manqua pas de protester vivement ; une campagne de presse produisit un effet salutaire et l'Administration, renonçant à imposer son appareil, se résigna à instituer un concours qui fit l'objet de l'arrêté du 30 septembre 1911.

Or, les conditions du concours institué par cet arrêté ont donné lieu à de vives critiques. En effet, ce décret n'a prévu qu'un examen technique des appareils sans aucune épreuve pratique, et nous savons tous qu'il arrive souvent qu'après avoir longtemps étudié une machine ou un appareil, l'expérience en service effectif nous révèle des défauts qu'on n'avait pas soupçonnés.

Un simple examen technique n'est pas suffisant pour permettre de préférer à des appareils qui ont fait leurs preuves depuis longtemps un appareil nouveau dont le principe même est très discuté. L'arrêté du 30 septembre exprime en effet ses préférences (art. 8) pour un type d'appareil qui n'a jamais subi encore les épreuves de l'expérience.

Comment se fera l'Échange des Appareils

Notons d'ailleurs que l'arrêté du 30 septembre ne donne pas la solution de la question des transmetteurs d'abonnés. Un type d'appareil sera choisi, mais cet appareil, seuls les nouveaux abonnés, à partir d'une date à fixer, en seront les heureux propriétaires. Les anciens abonnés, c'est-à-dire l'énorme majorité, conserveront les anciens appareils et les piles primaires. Cent mille appareils à piles primaires vont continuer à déranger de plus en plus les services, tout en coûtant toujours fort cher à l'Administration.

D'autre part, l'arrêté du 30 septembre faisait de l'Administration un fournisseur officiel d'appareils, concurrentement, il est vrai, avec les autres constructeurs, mais avec un avantage considérable. Or, nous estimons qu'il convient de restreindre et non d'étendre le rôle industriel de l'Etat.

C'est dans ces conditions que nous avons demandé à l'Administration, non pas d'annuler le concours, mais d'en limiter les effets au minimum — ceci à titre transactionnel.

Que l'Administration, comme cela est prévu au cahier des charges, commande 6.000 appareils au constructeur primé.

Mais que, d'autre part, pour le choix du type définitif, il soit procédé à des expériences pratiques et prolongées sur un certain nombre des meilleurs appareils soumis au concours.

Que l'appareil type ne soit ni fabriqué, ni vendu pour le compte de l'Administration, mais soit fabriqué et vendu par les divers constructeurs.

Nous avons pensé ainsi sauvegarder à la fois les intérêts de l'Etat et ceux du public.

MARQUIS DE MONTEBELLO.

La Publicité dans l'Annuaire

Plus il y a de Publicité dans l'Annuaire, plus l'Annuaire coûte cher. — Une Gageure. — Le Résultat d'un Fermage

De l'examen des divers rapports de la Commission du budget des P. T. T., en ce qui concerne plus particulièrement l'*Annuaire Officiel* de Paris et des départements, il ressort des chiffres mêmes qualifiés d'officiels que plus il y a de publicité dans l'*Annuaire* plus l'Administration perd. Il s'agit d'une économie annuelle de plus de 350.000 fr. à réaliser.

La participation de l'Etat aux produits de la publicité ne semble pas avoir donné les résultats qu'espérait en tirer l'Administration.

Le détail des opérations effectuées au cours de l'exercice 1909 nous le prouve :

Commandes pour 1908 :

Paris.....	81.000 exemplaires
Départements.....	108.000 —

Soit une dépense prévue de 313.410 fr. 60.

Sommes recueillies par le fermier des annonces au 1^{er} septembre 1908 :

Annonces de publicité :

Paris.....	164.399 85	} soit. 241.662 37
Départements	77.262 52	

Inscriptions supplémentaires :

Paris.....	20.417 50	} soit. 23.772 50
Départements	3.355 »	

Vente des volumes :

Paris.....	10.825 »	} soit. 14.075 »
Départements	3.250 »	

Total..... 279.509 87

La part devant revenir à l'Etat dans ces produits était ainsi fixée :

Publicité.....	139.861 04
Inscriptions.....	21.395 25
Annales.....	12.667 50

Total..... 173.923 79

Or, les recettes n'ont été que de 153.931 38

Contre une dépense de..... 316.156 18

Il s'en suit que le Trésor a eu encore à supporter :

1^o Un excédent de dépenses de :

316.156,18 — 153.931,38 = 2.745 58

2^o Une réduction de recettes de :

173.923,79 — 153.931,38 = 19.992 41

Soit un total de..... 22.737 99

Il convient de remarquer que cette diminution de recettes provient des divergences existant entre l'Administration et son fermier des annonces.

Nous pensons cependant qu'il est inadmissible que des éclaircissements ne soient pas

donnés devant des chiffres semblables à ceux qui nous sont communiqués,

En 1912 la réimpression de l'*Annuaire des Téléphones* entraîne une augmentation de cent quatre-vingt cinq mille francs (185 000) à inscrire au budget (les dépenses étant portées à 672.569 francs).

Voilà donc un annuaire qui, au lieu de prospérer, coûte, en 1912 :

672.569 — 487.550 = 185.019 francs de plus que celui de 1911 :

672.569 — 414.002 = 258.567 francs de plus que celui de 1910 :

672.569 — 366.336 = 306.233 francs de plus que celui de 1909 :

672.569 — 316.410 fr. 60 = 356.158 fr. 40 de plus que celui de 1908 :

366.148 fr. 40 + (162.224 — 89.485 fr. 40) = 438.887 francs de plus que celui de 1907.

Donc le prix de l'annuaire a plus que doublé, depuis qu'il y est intercalé des annonces commerciales ou industrielles, alors que les recettes provenant de la participation de l'Etat dans les produits de cette publicité sont restés stationnaires, comparativement à l'accroissement fantastique des dépenses.

Autrement dit, loin de couvrir les frais d'impression de l'annuaire, ou tout au moins de les atténuer, la publicité faite dans cet organe entraîne bien souvent pour l'Administration des frais supplémentaires qu'il lui est matériellement impossible de recouvrer.

En effet, nous trouvons que, pour 1912, les dépenses prévues se montent à 672.569 fr., pour un ensemble de 3.824 pages (Paris : 1.708 et départements : 2.106) ce qui fixerait à :

$$\frac{672.569}{3.824} = 175 \text{ fr. } 88,$$

le prix moyen de chaque page.

D'après les prix minima que le fermier peut accepter pour la publicité, la part de l'administration ressort à :

$$1^{\circ} 150 \text{ fr.} - \frac{150 \times 33}{100} = 101 \text{ fr. } 50,$$

pour une page dans les feuillets spéciaux d'annonces.

$$2^{\circ} 80 \text{ fr.} - \frac{80 \times 33}{100} = 53 \text{ fr. } 60,$$

pour 1/3 de page dans les listes alphabétiques ou par rues.

$$3^{\circ} 200 \text{ fr.} - \frac{200 \times 33}{100} = 134 \text{ fr.},$$

pour une page dans les listes professionnelles

ou par rue, tant que le produit total ne dépasse pas le minimum garanti par le concessionnaire. Lorsque cette limite est dépassée, la part de l'Administration est réduite respectivement à 75 fr., à 40 fr. et à 100 fr.

Est-il donc admissible que l'Administration soit dans l'obligation d'accepter de son concessionnaire, et d'insérer :

1° Un tiers de page lui revenant, au minimum, en 1912, à 175,88 : 3 = 58 fr. 62, alors que la part lui revenant peut ne se monter qu'à 53 fr. 60 ou même à 40 francs, suivant le cas, ainsi que nous l'avons vu ci-dessus.

2° Une page de 200 francs (taxe imposée par le cahier des charges) dans la liste professionnelle ou dans la liste par rues lui revenant, ainsi qu'il est exposé précédemment, à 175 fr. 88, alors que le bénéfice lui revenant sur cette souscription peut n'atteindre que 134 francs ou même 100 francs.

3° Une page dans les feuillets fascicules spéciaux, lui revenant à 175 fr. 88, alors que sa part peut n'être que de 101 fr. 50 ou même 75 francs.

Nous savons parfaitement que pour ce genre de publicité l'Administration a exigé, de son concessionnaire, un minimum de 260 francs la page, mais, à ce taux, le résultat reste toujours le même, attendu que la part de l'Administration n'est jamais que de 174 fr. 20 ou 130 francs, suivant le cas, contre un prix de revient de 175 fr. 88.

L'Administration n'aurait-elle pas intérêt à fournir aux abonnés, à leur grande satisfaction, la liste alphabétique pure et simple qu'elle leur fournissait jadis à l'exclusion de toute publicité ?

L'*Annuaire de Paris 1912* comprend 1008 pages de liste alphabétique (publicité comprise)

Les annonces qui y sont intercalées en bas de pages atteignent (blancs de séparation compris) :

4420 centim. 1/2 dans la liste de Paris,

346 centim. 1/2 dans la liste de banlieue,

soit un ensemble de 194 pages 1/2.

Déduction faite des emplacements occupés par les annonces de publicité, le texte des inscriptions des abonnés ne comprend donc dans son ensemble, en 1912, que :

1008 — 194 1/2 = 813 pages 1/2.

Or, ce chiffre peut encore être réduit si l'on considère que la suppression de la publicité entraînerait fatalement la suppression des emplacements perdus par interlignage de texte, rendus obligatoire par le placement des annonces.

Or, l'adjudication a été prononcée pour un volume de 30 feuilles de 32 pages, soit 960 pages en tout, au prix de 1 fr. 31 l'exemplaire. L'annuaire ainsi réduit à 813 pages 1/2 n'aurait donc coûté à l'Etat, en 1912, que 1 fr. 31, soit, pour les cent mille exemplaires prévus, une dépense totale de 131.000 francs.

De même, l'édition départements qui comprend actuellement 1.444 pages (annonces

comprises) pourrait être réduit, dans les mêmes conditions, à moins de 960 pages.

Cet annuaire, comme celui de Paris, n'aurait coûté que 1 fr. 31 le volume, soit, pour les 153.000 exemplaires prévus, une dépense de 200.430 francs.

La dépense totale de 1912 aurait donc été dans ces conditions :

Edition de Paris.....	131.000 »
Edition des départements.....	200.430 »
Total.....	331.430 »

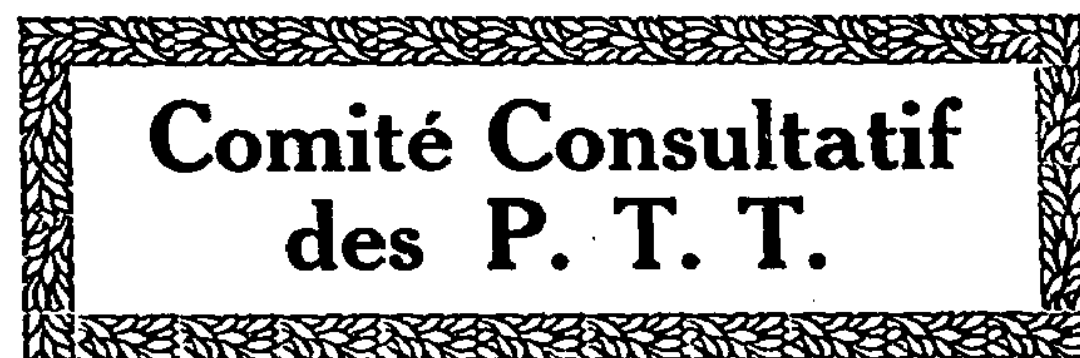
Au lieu de 672.569 francs qu'il a coûtés avec les annonces.

Soit une économie réalisée de :

672.569 — 331.430 = 341.139 francs.

Ainsi donc, sans publicité, l'annuaire coûterait l'an prochain exactement la moitié de ce qu'il a coûté en 1912, avec publicité.

F. BARRAND.



Le Comité Consultatif des P. T. T., où est représentée l'Association des Abonnés au Téléphone, a été créé sur la demande de cette Association par décret du 13 juin 1911, dans le but de rechercher les améliorations que comporte, dans l'intérêt du public, l'organisation des postes, télégraphes, et téléphones, et de donner avis sur les mesures à prendre pour les réaliser.

Il est composé de sénateurs, députés, conseillers municipaux ; délégués des différents ministères, présidents des chambres de commerce, représentants des compagnies de chemins de fer et compagnies de transport, représentants des différents syndicats du commerce, de l'industrie et de la presse, fonctionnaires et employés de l'administration des postes.

Le président de l'Association des Abonnés au Téléphone y représente les abonnés et y soutient leurs desiderata et le programme qu'il s'est tracé, c'est-à-dire :

1° Exécution des réformes promises telles que batterie centrale intégrale et unification des appareils, réforme de l'interurbain, création de nouveaux bureaux centraux.

2° Nouvelles réformes à obtenir, notamment : élaboration d'un plan d'ensemble pour l'extension du réseau de Paris, organisation des services des P. T. T. sur la base d'une exploitation commerciale, réforme du tarif pour le dégrèvement des petits abonnés et vulgarisation de l'usage du téléphone.

Le Comité se réunit dans la première quinzaine de chaque mois ; nous donnerons ici, sous cette rubrique spéciale, le compte rendu des séances.

UN MINISTRE DES POSTES

Le Programme de M. Chaumet

Nous sommes heureux de constater que la présence de M. Chaumet à l'administration des P. T. T. semble faire présager l'aboutissement d'une série de réformes incessamment demandées par notre association et dont le public sentira bientôt les heureux effets.

A ce titre M. Chaumet mériterait d'être le ministre de ce sous-secrétariat. Il a déclaré lui-même à la tribune de la Chambre « son intention de travailler à améliorer le sort du personnel et avec l'aide et la collaboration du personnel de réaliser les améliorations qu'attend le public ».

Depuis ces déclarations, en effet, M. Chaumet a augmenté le traitement des sous-agents et fait aboutir le rappel d'ancienneté des anciens auxiliaires. Une commission parlementaire, chargée d'élaborer un programme d'amélioration des traitements, a obtenu le vote d'un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 30 millions pour relever en cinq exercices les traitements de tout le personnel.

Pour ce qui est du public, M. Chaumet s'est donné tout entier à travailler aux réformes conçues dans l'intérêt de celui-ci. A cet effet, et sur les demandes incessantes de l'Association des Abonnés au Téléphone, un comité consultatif a été créé. Il comprend, avec les représentants du personnel, ceux des compagnies de chemins de fer, des compagnies maritimes, des chambres de commerce, de la presse et de tous les groupes d'intérêts collectifs. Grâce à cette collaboration constante du public et de l'administration des postes, les relations postales entre Paris et Londres ont pu être améliorées; une réforme des tarifs télégraphiques a été entreprise; le chèque postal est à la veille d'être créé; enfin le régime de la poste restante a été heureusement modifié.

Abordons maintenant la question du téléphone qui nous intéresse plus spécialement. Nous nous bornerons à indiquer deux chiffres qui, par la comparaison, prouveront l'amélioration obtenue par un sérieux entretien des lignes :

Alors que l'année dernière il y avait eu 509 interruptions de plus de 8 heures, il n'y en a eu cette année que 157. C'est encore trop assurément, mais il sera remédié à ces inconvénients avec le plus grand soin. De nouveaux circuits seront créés sans retard afin d'atteindre cet idéal qui est de ne pas faire attendre plus d'un quart d'heure la communication avec n'importe quelle ville de France ou de l'étranger.

Quand le nombre de ces circuits sera suffisant, on s'efforcera de réaliser le système des abonnements à heure fixe, afin d'orienter les services dans la voie du progrès scientifique. La téléphonie automatique vient d'être installée à Nice et à Orléans où elle est à la veille de fonctionner; un service semi-automatique sera prochainement en usage à Marseille et Angers à titre d'essai.

Avant la fin de décembre les baraquements de Gutenberg seront évacués et il y aura là une installation modèle; l'interurbain des Archives sera également ouvert avant la fin de l'année. Dès janvier on inaugurera un nouveau bureau, rue Marcadet; il y en a deux en construction rue La Boétie et à Auteuil, on va en emménager un sur l'emplacement de l'ancien Conservatoire.

La création d'abonnements à prix réduits est envisagée. Il faut bien qu'on sache que les tarifs sont considérablement plus faibles en France qu'à l'étranger. Le public, qui est quelquefois porté à se montrer un peu trop exigeant, ne devrait pas l'oublier.

L'administration des postes s'efforcera enfin de commercialiser les services en se mettant à la disposition des abonnés, en les dispensant de toute formalité vexatoire, en envoyant toucher chez eux le prix de leur abonnement au lieu de les obliger à venir verser aux guichets. Des postes téléphoniques seront créés aux stations de voitures.

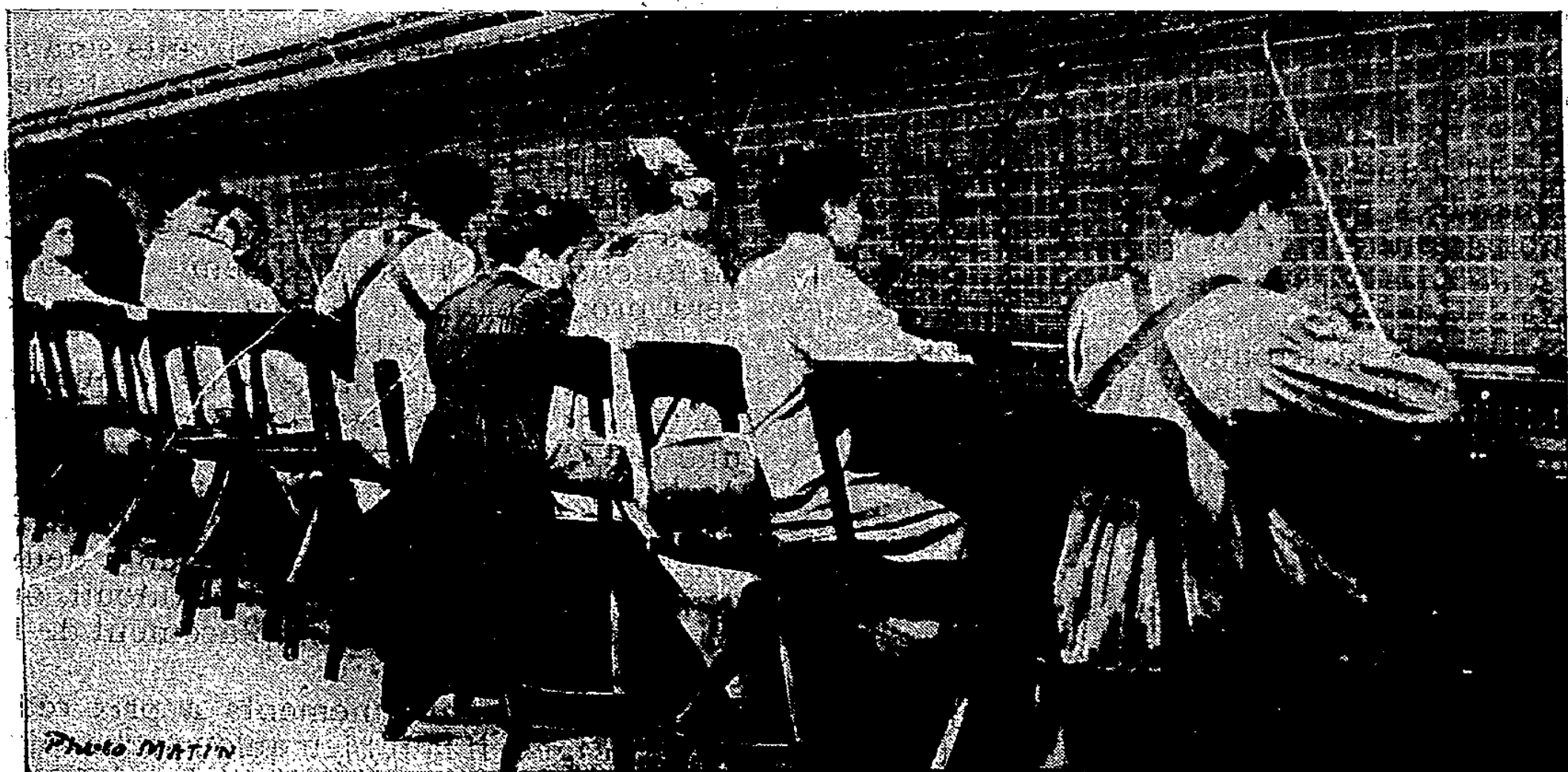
Enfin, le principal objectif sera de répondre aux besoins du public; dans ce but les améliorations signalées seront toujours mises à l'étude.

Tel est, en résumé, le plan de M. Chaumet. La première partie a été accomplie; la deuxième n'est qu'un programme, nous souhaitons qu'elle devienne bientôt une réalité, mais nous attendons qu'elle soit mise en œuvre et nous faisons jusque là nos réserves avant de pouvoir appeler réellement M. Chaumet notre premier ministre des postes et télégraphes.



L'Association des Abonnés au Téléphone a obtenu un certain nombre de réformes importantes, qui sont actuellement en cours d'exécution : La Batterie Centrale intégrale, dont l'adoption est décidée. ¶ L'unification des appareils des abonnés, qui a été récemment mise au concours. ¶ La réorganisation du service interurbain, qui va être installé au bureau des Archives, des crédits nécessaires ayant été votés par les Chambres. ¶ La construction de trois nouveaux bureaux à Paris.

Le Nouveau Gutenberg



Opératrices au nouveau multiple

Une Visite au Nouveau Bureau. Les Leçons de l'Incendie.

Chacun a encore présent à la mémoire l'incendie qui, en quelques heures, dévora le bureau téléphonique Gutenberg et privait d'un seul coup 18.000 abonnés de communication.

En moins de trois semaines un bureau provisoire était installé dans d'étroits baraquements et peu à peu les communications se trouvaient rétablies.

Quatre ans ont passé. Le provisoire a commencé à prendre fin : le 16 Septembre on inaugurerait la première salle à peu près complètement aménagée du quatrième étage.

Les travaux sont poussés activement ; d'ici peu les anciens baraquements, la "baraque", comme on les désigne, seront complètement abandonnés.

A t-on profité de l'enseignement de l'incendie ?

Sous la conduite de l'aimable chef de bureau de Gutenberg, M. Ayrat, nous avons pu visiter de fond en comble l'ancienne installation et la nouvelle et nous rendre compte qu'on a travaillé et utilisé les leçons de la dure expérience.

Les Nouveaux Répartiteurs de Câbles

Les câbles sous plomb venant par les égouts arrivent dans les sous-sols où il s'agit de les répartir pour les faire monter dans les mul-

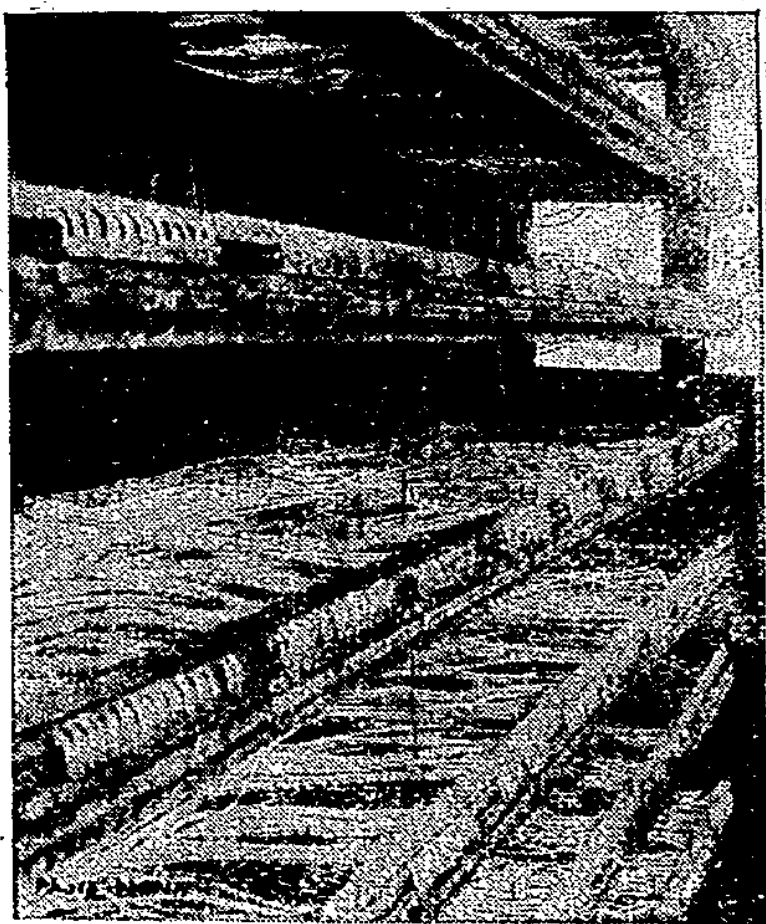
tiples. A cet effet, ils sont raccordés, sur un meuble appelé répartiteur général, aux conducteurs d'autres câbles qui assurent la liaison entre ledit répartiteur et les multiples.

Les câbles venant de l'égout aboutissent, sur le répartiteur général, à des têtes de câble verticales sur lesquelles leurs conducteurs s'épanouissent. Ceux venant des multiples s'épanouissent au contraire sur des réglottes horizontales du répartiteur.

La liaison entre les têtes verticales et les réglottes horizontales se fait ensuite à l'aide de fils de jonction.

Ces fils qui courent sur des châssis interminables étaient autrefois paraffinés et au plus haut point inflammables. Ils sont aujourd'hui ignifugés. On a interposé sur ces têtes verticales, entre les boutons ou plots d'arrivée et de départ, des bouchons fusibles composés d'un tube de verre dans lequel passe un fil d'argent. Dans le cas où un courant étranger, un courant de lumière par exemple, viendrait à être envoyé accidentellement sur un fil, ce qui par le rougissement de ce fil pourrait être la cause d'un commencement d'incendie, le fil d'argent du bouchon fusible fondrait, déclenchant un petit signal rouge qui donnerait contact à une sonnerie bruyante et indiquerait par son déplacement l'endroit de l'accident.

Groupés de nouveau en câble, les fils montent aux multiples. Ils y montaient autrefois par des cheminées ouvertes qui, lors de l'incendie, jouèrent véritablement le rôle de cheminées d'appel et firent d'un accident aujourd'hui à peu près impossible, un désastre. Ces cheminées ont été modifiées. Chaque câble traverse le plafond par un tube en poterie sur lequel il est fixé, ce qui l'isole. La cheminée est elle-même complé-



Répartiteur Général des Câbles.

tement close par des portes de fer.

La salle où sont installés les nouveaux multiples se trouve au quatrième étage des nouveaux bâtiments. La largeur des anciens locaux étant trop faible pour la commodité du service des multiples, l'architecte, M. Giroud, la réalisa en élargissant d'un mètre, grâce à un encorbellement supporté par des piliers en béton armé. On s'imaginera le travail nécessaire lorsqu'on saura qu'il s'agissait de reprendre en sous-œuvre un bâtiment dont les planchers doivent supporter un poids d'environ 1.200 kilos par mètre carré.

Les nouveaux multiples occupent donc une immense salle de 63 mètres de long sur 11 mètres de large; des fenêtres latérales éclaireront le derrière des multiples; l'intérieur de la salle reçoit le jour par des lanterneaux placés de chaque côté de la partie du plafond dont la forme rappelle le plafond des wagons du métro et donne ici, par ces dispositifs, un immense cube d'air où un jeu de ventilateurs à portes automatiques le renouvelle. Le soir, de grosses lampes à réflecteurs opaques renvoient la lumière au plafond, donnant un éclairage diffus et très doux, alors que les multiples sont éclairés par une rampe disposée à leur partie supérieure de telle façon que la lumière ne se projette que sur le tableau sans gêner l'opératrice.

Les murs laqués blancs, les meubles acajou forment un ensemble plaisant à l'œil. Atablées à de petits bureaux anglais élégants, les surveillantes occupent le centre et surveillent de l'œil et de l'oreille.

Dans cette immense salle un murmure confus à peine sensible de conversations qui s'échangent, on le croirait, à voix basse, et de connecteurs ou de fiche mobiles qu'on enfonce dans les "jacks" ou trous représentant des abonnés. Chacun s'empresse, car l'entraide

est obligatoire et chaque opératrice doit aider ses deux voisines, ainsi un abonné a généralement trois opératrices à sa disposition. Cependant, on a trouvé que ce nombre n'était pas encore suffisant et, dans certains tableaux ou groupes, on a répété les jacks et lampes des abonnés qu'ils desservent sur un autre groupe, séparé du premier, par trois opératrices, de sorte que l'appel de chaque abonné est reçu sur les deux lampes simultanément et que six opératrices au lieu de trois peuvent y répondre.

Mais cette répétition des jacks et lampes d'abonnés tient de la place (12 centimètres environ de hauteur) et ne peut être faite, avec profit, sur tous les multiples.

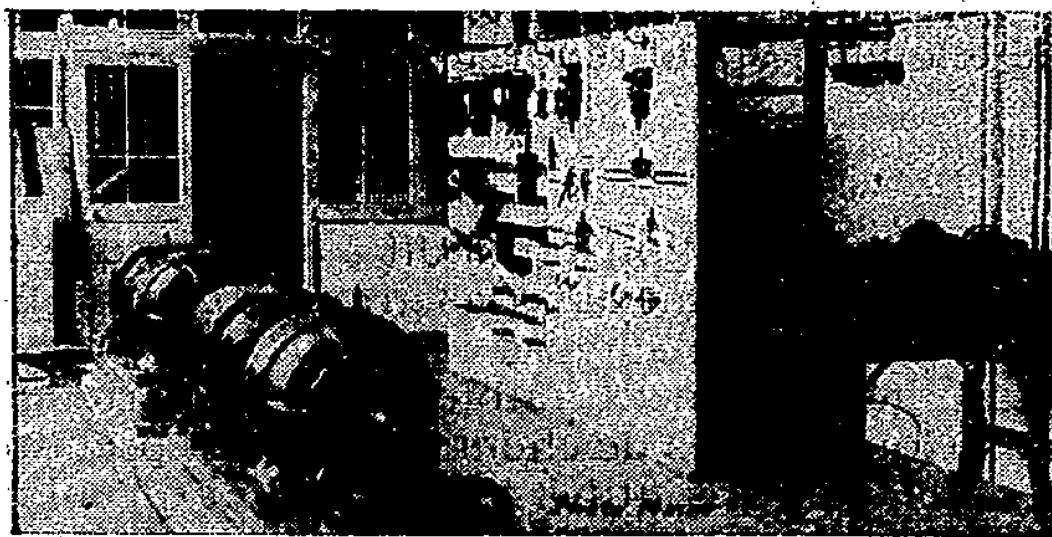
Les résultats obtenus par l'essai réalisé ci-dessus indiqueront, justement, à l'Administration les cas où il sera avantageux de répéter ainsi les organes d'appel.

Enfin sur certaines tables on a adopté l'appel automatique de l'abonné demandé par le simple enfoncement du connecteur sans qu'il y ait à appuyer sur le bouton d'appel, et ce système semble donner de bons résultats.

L'ensemble est complété par le tableau du départ de l'interurbain, des renseignements et des abonnés dont la ligne est en traitement.

Le transfert des abonnés du vieux multiple est maintenant terminé. Un deuxième meuble d'égale capacité sera aussitôt après installé au deuxième étage et la "baraque" sera abandonnée pour toujours.

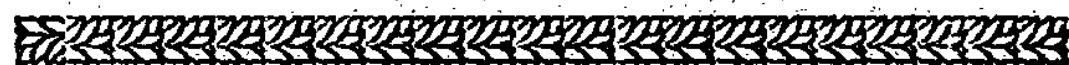
On a conservé une place pour les abonnés qui, plus tard, seront rattachés au bureau dont on a commencé le 5 Octobre la construction sur l'emplacement de l'ancien Conser-



Dynamos et Machines installées au Sous-sol.

vatoire, ce qui va permettre d'attribuer, dès à présent, aux nouveaux abonnés de ce futur bureau les numéros d'appel qu'ils y recevront.

JACQUES MAROY.



Le Téléphone à New-York. Temps moyen pour la réponse de la Téléphoniste à l'Abonné : 5 secondes ; Temps moyen pour la mise en communication : 13 secondes. Chiffres officiels.

Abonnés, en cas de réclamation sérieuse et urgente, adressez-vous à l'Association des Abonnés au Téléphone, 47, rue des Mathurins. Téléph. 112-41 5 francs par an.

Le Téléphone dans les Gares

Le Téléphone devrait être à la disposition du Public dans toutes les Gares. Les Compagnies y sont toutes disposées

Si le téléphone doit être mis un jour à la disposition de tous dans tous les édifices publics, n'est-ce pas dans les gares qu'il doit être placé en premier lieu ?

Ce vœu fut présenté le 17 mai dernier par le président de l'Association à la Commission des Téléphones.

A Londres, 20 cabines téléphoniques sont placées bien en évidence dans le hall de chaque grande gare. Un boy est suffisant pour en assurer le service. A l'arrivée d'un train chacun s'y précipite. En quelques minutes l'un annonce un voyage sans fatigue, l'autre rassure sa famille sur un retard d'horaire, l'autre donne des rendez-vous, s'évite des courses inutiles et dispose de sa journée.

Mais il n'est pas que de grandes villes. Combien de localités de province sont assez éloignées de la gare qui les dessert ! D'où difficulté de se renseigner, par exemple, pour une exploitation agricole, de savoir si les wagons qu'elle attend sont arrivés, pour le voyageur arrivant inopinément de commander un omnibus ou une voiture pour transporter ses bagages.

Sans compter les mille autres services que le téléphone peut rendre.

L'Administration répondit à ce vœu que le téléphone existait dans les grandes gares, que que le trafic échangé à partir de ces postes était généralement faible, qu'il appartenait aux Compagnies de chemins de fer de prendre les dispositions utiles à cet égard et qu'enfin, si les essais de postes à prépaiement actuellement poursuivis donnaient des résultats satisfaisants, l'Administration serait disposée à placer de semblables installations dans les gares.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question des postes à prépaiement, dont les essais se poursuivent en effet, mais dans une localité si peu fréquentée qu'il sont peu significatifs. Mais l'Administration déclare que les échanges aux postes établis sont rares ; or il sont rares par le fait même que ces postes sont souvent si bien cachés que la meilleure volonté ne suffit pas toujours à les découvrir.

D'autre part, ces postes sont peu nombreux. Il est bien certain que si vous êtes seul à avoir le téléphone, vous aurez peu l'occasion de vous en servir, et qu'il ne vous deviendra utile

que du jour où vos amis, vos parents, vos clients auront eux aussi le téléphone. Toute la question téléphonique est là. Plus nombreux seront les postes, plus ils rendront de services.

L'Association s'est donc adressée aux Compagnies et les réponses de celles-ci ont été publiées dans le numéro de septembre de ce Bulletin. Il ressort de ces réponses que les Compagnies sont déjà entrées dans cette voie en disposant sur leurs réseaux quelques cabines téléphoniques publiques, mais le nombre en est encore trop restreint. Or ceci provient malheureusement, non pas tant des Compagnies que des intéressés eux-mêmes.

La réponse de la Compagnie d'Orléans est significative à cet égard.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que
« l'utilisation d'installations de ce genre ne
« nous a pas échappé et que nous les avons
« réalisées partout où elles ont paru présenter
« quelque intérêt.

« Lorsque du reste nous sommes saisis de
« demandes de ce genre, nous les examinons
« dans un esprit très libéral et nous donnons
« satisfaction toutes les fois que la question
« présente un intérêt appréciable pour le
« public. »

Ainsi les Compagnies sont toutes disposées à accueillir les demandes lorsque celles-ci se formuleront ; que le public intéressé fasse donc un effort, il est certain d'être écouté. Il ne suffit pas de crier et de réclamer isolément, il faut que dans chaque localité les intéressés se réunissent pour établir la demande d'installation d'un poste téléphonique public dans la gare qui les dessert. Cette demande pourrait prendre la forme d'une pétition pour laquelle il suffirait de réunir des signatures.

L'Association des Abonnés au Téléphone sera heureuse de recevoir des pétitions et de les faire parvenir aux Compagnies en les appuyant.

Nous recevons en dernière heure la réponse de la Compagnie des Chemins de fer de l'Etat. Elle ne fait que confirmer ce que nous disons plus haut. Etant donné son intérêt, nous la reproduisons ci-contre *in extenso* :

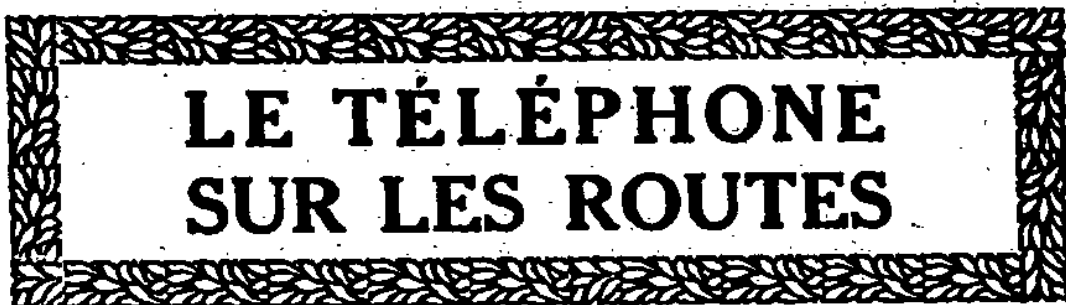
CHEMINS DE FER

DE L'ÉTAT

DIRECTION

N° 814 YaD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 10 octobre 1912.
20, Rue de Rome

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vous avez bien voulu me transmettre, le 20 juin dernier, en le recommandant à mon attention, un vœu du Comité consultatif des Postes, Télégraphes et Téléphones tendant, d'une part, à ce que les services de grande et de petite vitesse et les bureaux de renseignements soient, dans les différentes gares, reliés au réseau téléphonique et, d'autre part, à ce que, dans toutes les gares situées à proximité d'un bureau téléphonique, les voyageurs puissent user du téléphone.

En ce qui concerne le premier point, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Réseau s'est déjà préoccupé de la question et que, dans certaines gares, les relations sus-visées existent actuellement, en tout ou en partie.

Nous poursuivons d'ailleurs la réalisation d'installations nouvelles de même nature, ainsi que l'amélioration de celles existantes, dans toutes les gares où ces mesures nous paraissent nécessitées par les besoins du service.

Quant à la faculté, pour les voyageurs, d'user du téléphone, elle existe, en fait, dans un certain nombre de gares du réseau où se trouve une cabine téléphonique publique installée aux frais de l'Administration des Postes et Télégraphes et fonctionnant dans les mêmes conditions que les bureaux de postes : ces cabines constituent, en quelque sorte, un bureau téléphonique auxiliaire utilisable par toute personne, quelle qu'elle soit, moyennant le paiement de la taxe réglementaire.

Dans d'autres gares, il existe seulement des postes téléphoniques *privés*, c'est-à-dire concédés au chemin de fer comme à un simple particulier, et pour lesquels un abonnement est pris par le Réseau. Il ne serait évidemment pas possible d'accorder à tous les voyageurs, sans distinction, l'autorisation d'utiliser à leur gré les postes de cette nature ; une pareille mesure équivaldrait, en effet, à la transformation des postes privés en postes publics, dont l'établissement ne rentre pas dans le cadre des attributions normales du chemin de fer et dont la dépense, ainsi qu'il est dit plus haut, est supportée par l'Administration des Postes.

Mais si, comme nous le pensons, le vœu du Comité vise l'octroi de la faculté dont il s'agit aux seuls clients de la gare (pour les communications ayant un rapport étroit avec le chemin de fer), ou, dans certains cas particuliers, aux voyageurs munis de billets, nous n'aurions, en principe, pas d'objection à faire à ce que satisfaction soit donnée à ce desideratum, — étant bien entendu que l'usage de ces facilités serait subordonné, dans chaque gare, aux exigences du service, et qu'il ne pourrait jamais être considéré par le public comme un droit.

C'est sur ces bases que nous avons d'ailleurs adressé des propositions à l'Administration supérieure.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur des chemins de fer de l'Etat.

Le Sous-Directeur.

N'est-il jamais arrivé à un automobiliste de se trouver subitement en panne pour une raison quelconque le long d'une route et d'être par ce fait même privé de tous les avantages que la civilisation lui procure journellement et qui lui sont tellement familiers qu'il ne se rend compte de leur importance qu'au moment où ils viennent à lui manquer ? Comme il serait commode à ce moment de pouvoir téléphoner à un mécanicien qu'il apporte les pièces nécessaires, ou aux amis qui vous attendent à déjeuner que vous n'arriverez que vers cinq heures !

Cette commodité, depuis peu, les habitants de la Californie la possèdent, autrement dit toutes les routes fréquentées par les automobiles sont équipées d'un poste de téléphone installé dans une boîte reliée au réseau.

Chaque abonné reçoit une clef de la boîte et un appareil téléphonique portatif. Il n'y a donc en cas de besoin qu'à ouvrir la boîte, établir le contact avec l'appareil et demander la communication.

Pour cette commodité, la Compagnie concessionnaire demande deux dollars et fournit l'appareil ; de plus, pour permettre aux abonnés de communiquer avec les réseaux où la communication est tarifée spécialement, ceux-ci reçoivent un mot d'ordre qui, prononcé, indique à l'Administration à quel compte la conversation doit être débitée.

Il faut ajouter que la Californie est un pays où l'on parcourt plusieurs milles sans rencontrer une habitation ; mais on conçoit la facilité que procurerait à tous ceux qui s'embarquent sur nos routes une installation téléphonique tous les deux kilomètres, que chacun pourrait utiliser, grâce à un petit appareil de poche, n'ayant dans le cas le plus défavorable qu'un kilomètre à parcourir pour se trouver réuni à ceux dont il a besoin.

L'infériorité des Téléphones Français est une honte nationale.

L'insuffisance de l'Interurbain a causé à l'État, depuis 10 ans, une perte journalière de 5.000 francs (près de 20 millions).

Il faut au moins 100 millions pour mettre en état les Téléphones Français.

L'Association des Abonnés aux Téléphones réclame l'abaissement du Tarif Téléphonique. Tous les Abonnés ont intérêt à y adhérer. 47, rue des Mathurins. Téléphone 112-41. 5 francs par an.

Permanence du Service Téléphonique

Le Service Téléphonique doit être permanent

Parmi les questions que l'Association des Abonnés a soumises à l'examen du Comité Consultatif, une des plus intéressantes et des plus urgentes est certainement la question de la permanence du service téléphonique.

On a beaucoup fait pour étendre le service postal et pour rapprocher les distributions des lettres dans les grandes et les petites villes. Mais le télégraphe est interrompu dans une foule de localités pendant une partie de la journée et pendant toute la nuit. Ces interruptions s'expliquent parce que le télégraphe nécessite un personnel exercé et nombreux pour la transmission et la réception des dépêches qu'il faut ensuite distribuer à domicile.

Au contraire, le téléphone devrait en principe être permanent.

Or, actuellement en France il n'y a que 23 bureaux téléphoniques des départements qui fonctionnent d'une manière permanente la semaine et le dimanche. Dans une soixantaine d'autres bureaux, les vacations sont prolongées une partie de la nuit sauf le dimanche et les jours fériés. Dans un millier d'autres bureaux le service téléphonique se prolonge jusqu'à neuf heures du soir seulement.

Mais dans 13.000 bureaux communaux les opérations sont suspendues à midi pendant une heure ou deux et cessent définitivement à 7 heures du soir. Les vacations de ces derniers bureaux prennent fin à dix heures ou à 11 heures du matin le dimanche et les jours fériés.

Les vacations peuvent, il est vrai, être prolongées dans ces bureaux communaux entre midi et 2 heures et de 7 heures à 9 heures du soir en faveur des parties intéressées (municipalités, chambres de commerce, groupements d'abonnés, particuliers), moyennant le versement au receveur ou gérant d'une indemnité variable suivant qu'il s'agit d'une prolongation permanente ou accidentelle.

Quoi qu'il en soit, il est évident qu'il est très regrettable que toutes les préfectures et sous-préfectures ne soient pas dotées d'un service téléphonique permanent et public aux conditions ordinaires du tarif. Cette permanence devrait même être étendue à tous les chefs-lieux de canton, aux petites villes, ainsi qu'aux villes d'eaux pendant la saison.

Sous ce rapport, comme sous tant d'autres, le service du téléphone en France est bien inférieur au service téléphonique à l'étranger.

Le Comité Consultatif aura donc à étudier cette importante question au cours de ses

prochaines séances, et il est probable que l'Administration sera invitée à organiser la permanence des services dans toutes les localités où le mouvement téléphonique est assez actif pour que cette satisfaction soit donnée au public.

MAURICE LA BRUYÈRE.

INFORMATIONS

Télégrammes affranchis en Timbres

L'administration des postes et des télégraphes a décidé qu'à partir du 15 octobre courant, les télégrammes, dont la taxe est représentée par des timbres-poste apposés sur la minute, pourront désormais être déposés, aux risques et périls des expéditeurs, dans les boîtes aux lettres de toutes catégories, urbaines ou rurales, d'où ils seront extraits et acheminés sur le bureau dont relève la boîte aux lettres, dans les mêmes conditions que la correspondance postale contenue dans ladite boîte.

En vue d'accélérer l'acheminement de ces télégrammes apportés au bureau après la fermeture du service télégraphique, ces télégrammes devront, lorsqu'ils seront régulièrement affranchis, être expédiés par poste à un bureau télégraphique voisin, à service prolongé, si celui-ci est à même de les faire parvenir par télégraphe à destination, dans un délai plus court que s'ils étaient conservés au bureau de dépôt jusqu'à la réouverture du service.

L'expéditeur pourra, d'ailleurs, toujours s'opposer à cet acheminement, par une annotation portée sur la minute.

Le Téléphone et la Sûreté. L'Administration du Service de la Sûreté, 6, Quai des Orfèvres, dispose en tout et pour tout d'une seule ligne téléphonique. Faut-il s'étonner que nos policiers soient nagués pendant des semaines par des criminels, ainsi qu'on l'a vu récemment? Le Conseil Municipal s'est ému de cette situation. Six nouvelles lignes vont être créées. En outre, Quai des Orfèvres, tous les services vont être reliés entre eux téléphoniquement.

Si vous voulez l'Abaissement du Tarif Téléphonique, adhérez à l'Association, 47, Rue des Mathurins. Téléphone 112-41. 5 francs par an.

Statistiques Téléphoniques Mondiales

AU 1^{er} JANVIER 1912

Progrès faits en 1911

L'année 1911 est la trente-cinquième année depuis l'invention du Téléphone par le Professeur Alexandre GRAHAM BELL. Une étude des progrès du Téléphone pendant cette année justifie le fait que toutes les nations civilisées commencent à se convaincre de la valeur du Téléphone aussi bien dans la vie commerciale que dans la vie sociale.

	TÉLÉPHONE AU 1 ^{er} JANVIER 1912			FILS TÉLÉPHONIQUES AU 1 ^{er} JANVIER 1912		
	Nombre	Augmentation sur 1911	Pourcentage Mondial	En miles	Augmentation sur 1911	Pourcentage Mondial
Etats-Unis.....	8.362.000	10 %	67,1 %	18.179.000	9 %	61,5 %
Canada.....	335.000	18 —	2,7 —	788.000	11 —	2,6 —
Europe.....	3.235.000	9 —	26 —	9.461.000	8 —	32 —
Tous autres pays.	517.000	21 —	4,2 —	1.138.000	32 —	3,9 —
TOTAL.....	12.453.000	10 %	100 %	29.566.000	9 %	100 %

Répartition géographique

	TÉLÉPHONES			FILS TÉLÉPHONIQUES		
	Au 1 ^{er} janvier 1912	Au 1 ^{er} janvier 1911	Augmentation	En miles au 1 ^{er} janvier 1912	En miles au 1 ^{er} janvier 1911	Augmentation
Amérique du N ^d ..	8.729.000	7.907.000	822.000	19.037.000	17.401.000	1.636.000
Amérique du Sud	120.000	86.000	34.000	233.000	137.000	96.000
Europe.....	3.239.000	2.966.000	273.000	9.461.000	8.762.000	699.000
Asie.....	166.000	149.000	17.000	358.000	288.000	70.000
Afrique.....	41.000	34.000	7.000	144.000	128.000	16.000
Australie.....	124.000	110.000	14.000	265.000	212.000	53.000
Océanie.....	17.000	8.000	9.000	43.000	15.000	28.000
Indes Occident ^{les} .	17.000	12.000	5.000	25.000	19.000	6.000
TOTAL.....	12.453.000	11.272.000	1.181.000	29.566.000	26.962.000	2.604.000

ON RÉCLAME

Cette Rubrique est ouverte à toutes réclamations présentant un caractère d'intérêt général.

En notre qualité de membre de votre Association, nous avons l'honneur de vous communiquer, à titre documentaire, la lettre que nous écrivons, ce jour, à M. le Directeur des Téléphones à Bordeaux.

« Pour la beauté du fait nous avons l'honneur de vous informer qu'ayant ce matin demandé à 9 h. 30 la communication téléphonique avec notre Maison de Châteauneuf (Charente), il nous a été donné cinq heures d'attente. Il est maintenant 14 h. 45 et nous n'avons pas encore cette communication... Comme la distance de Guitres à Châteauneuf est de 72 kilomètres, un de nos employés parti à 9 h. 30 en voiture aurait eu le temps, où nous l'avons envoyé, d'aller porter notre communication à domicile.

« Ce n'est pas une plainte que nous formulons, Monsieur le Directeur, en connaissant trop, par expérience, l'inutilité. C'est seulement une étape que nous tenons à marquer, car les progrès étant constants, nous ne désespérons pas de nous voir, à brève échéance, donner une attente non plus de cinq heures mais de cinq jours. A ce moment-là, le téléphone sera d'un emploi pratique.

« P.-S. — A 15 heures on nous apprend que Châteauneuf est interrompu, cela vaut bien cinq heures d'attente... »

On réclame des corbeilles à papier au Bureau central des postes de la rue du Louvre; s'il y en a elles sont tellement bien placées qu'il est impossible de les découvrir.

MONSIEUR LE MARQUIS DE MONTEBELLO
Président de l'Association des Abonnés au Téléphone
47, Rue des Mathurins, à PARIS

Nous vous avons signalé les inconvénients du dernier règlement de 1910, relatif aux bandes-adresses entourant les imprimés affranchis à moins de 5 centimes.

Le règlement de 1907 était ainsi conçu :

Les bandes des imprimés ne doivent couvrir que le tiers de la surface du paquet.

Le règlement de 1910, modifiant celui de 1907, prescrit :

Les bandes mobiles des imprimés à une taxe inférieure à 5 centimes doivent laisser la surface apparente de ces imprimés à découvert d'au moins un centimètre de chaque côté de la bande.

Nous croyons être dans l'esprit de tous ceux qui usent de l'affranchissement réduit en protestant contre ce dernier règlement qui, pour accomplir la réforme qu'il se proposait, n'aurait pas dû obliger encore l'expéditeur à laisser l'imprimé à découvert,

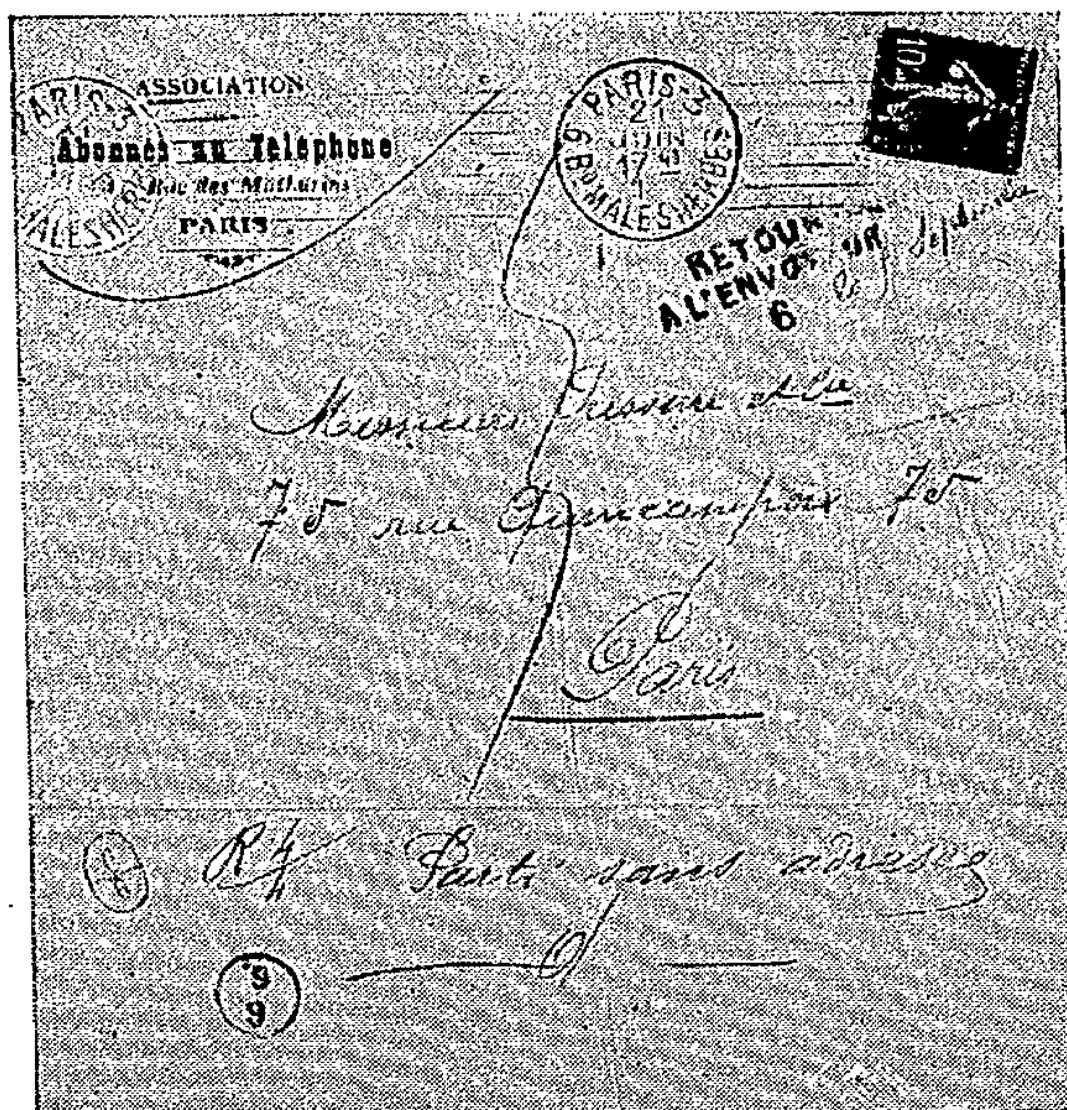
ne fût-ce que de deux centimètres. Ces deux centimètres suffisent en effet à faire perdre l'intérêt de l'enchemisage auquel ce dernier règlement tendait, l'imprimé souffrant surtout par les extrémités. N'aurait-il pas été plus logique d'unifier le règlement de 1907 avec celui de 1908, qui autorise pour les périodiques jusqu'à la mise sous enveloppe ouverte ? On se demande vraiment pourquoi ce qui a été reconnu juste et pratique pour les périodiques ne le serait pas pour les imprimés qui payent beaucoup plus d'affranchissement.

Nous croyons que la question intéresse un grand nombre de lecteurs de votre *Bulletin* et que vous feriez utilement appel à leur avis, pour poursuivre, dans l'intérêt général, une réforme dont l'Administration serait la première à bénéficier par l'encouragement qui résulterait pour les expéditeurs de la meilleure protection de leurs envois.

Veuillez agréer, Monsieur le Marquis, l'expression de nos sentiments distingués.

A. WATON.

Nous publions ci-dessous le fac-similé recto et verso de l'enveloppe d'une lettre qui a été retournée à l'Association des abonnés au téléphone.



Ainsi qu'on peut le voir il a fallu 76 jours à l'Administration pour s'apercevoir que le destinataire était parti sans adresse, la lettre a été en effet envoyée le 21 juin et nous a été retournée le 5 septembre.

A. Waton.